

LE 54^{ème} CONGRÈS CONFÉDÉRAL DES SYNDICATS DE LA CGT : UN MOMENT DE DÉBAT ET DE RASSEMBLEMENT !

Du 1^{er} au 5 juin à Tours près de 1000 délégué·es, mandaté·es par leur syndicat, ont pu débattre, défendre leurs amendements et voter sur différents textes.



Il est important de rappeler que ce congrès est celui des syndicats de la CGT. D'ailleurs c'est dans les syndicats que le congrès a été préparé, les textes étudiés, les votes discutés, les amendements rédigés. Les délégué·es mandaté·es par leur syndicats, portaient souvent les voix de plusieurs syndicats.

Ce sont 50 camarades de la FERC qui ont effectué ce travail militant, merci et bravo à elles et eux. C'est une expérience militante riche mais aussi intense ! Une bonne nouvelle, ce congrès s'est écrit au féminin, en effet **48% de femmes étaient présentes**, on est presque à la parité, encore un petit effort !

Une fois sur deux, le congrès confédéral réserve une place à part aux questions internationales. C'était le cas à Tours, où plus de **100 camarades de 80 pays** ont fait le voyage pour apporter leur expérience et témoigner de la solidarité internationale et de la **nécessité de porter un syndicalisme internationaliste**. Bien évidemment, la lutte contre l'extrême-droite mais aussi la montée des conflits armés partout sur la planète ont fortement marqué les échanges. Une table ronde a esquissé des pistes concrètes pour militer ensemble dans les grands groupes internationaux.

Le capitalisme est international, notre syndicalisme aussi !



Un congrès confédéral est un exercice démocratique nécessaire mais ambitieux et parfois compliqué.

Lors de son discours de clôture, **Sophie Binet, largement reconduite au mandat de SG de la CGT**, a déclaré que nous étions arrivés au bout d'un mode d'organisation. Nous allons devoir réfléchir ensemble pour faire évoluer nos congrès confédéraux et leur préparation, afin de gagner en transparence et inclure un maximum de délégué·es dans les débats et les prises de décisions. C'est un impératif démocratique mais aussi d'efficacité afin de renforcer le collectif, qui, nous le savons, est notre force. La FERC prendra sa place dans ce travail et va s'appuyer sur l'expérience des délégué·es.

Ce congrès a été celui de l'apaisement, indéniablement, les travaux se déroulant dans un climat plus serein.

C'est une bonne nouvelle vu les enjeux qui sont face à nous. Les débats ont pu se tenir sur le fond, marquant des divergences, voire des oppositions, cela est sain et démontre que nous sommes capables de débattre.

Les principaux textes ont été largement votés, en particulier le rapport d'activité (81%) et le document d'orientation (74%). La nouvelle direction confédérale également, appelée CEC (commission exécutive confédérale), qui comprend deux camarades de la fédération, à savoir **Christine Bariaud et Matthias Perez**.



La CGT sort renforcée de ce congrès, ce qui va permettre un travail collectif et la construction des mobilisations nécessaires face au patronat et gouvernement dès la rentrée.

54^e CONGRÈS : DES ENJEUX FÉDÉRAUX CONFORTÉS !

Si le document de congrès confédéral n'a pas vocation à reprendre l'ensemble des revendications des fédérations, certains points essentiels pour les organisations de la FERC ont été renforcés lors des débats de juin. C'est notamment le cas de la maison commune avec la FSU, de la situation des élèves mineur-es en stage et plus largement de la formation professionnelle.



12

Le Lien N°229 - juin 2026

LA MAISON COMMUNE CGT/FSU

Le CCN avait confirmé la poursuite du travail commun avec la FSU. Le 54^e congrès a validé la démarche de « Maison commune ». Elle doit être un « cadre de coopération pérenne et renforcé » entre nos deux organisations qui partagent la conception d'un « syndicalisme de masse et de classe, de lutte et de transformation sociale ». Les congressistes ont acté que le travail devait être décliné au niveau local et se poursuivre en transparence « afin de garantir l'implication des syndiqué-es dans les décisions stratégiques ».

Louise SG SDEN 93 : « [...] La construction d'une maison commune n'est pas la négation des différences, mais le dépassement, dans un but commun : la justice, la dignité du travail, le contrôle des travailleur-ses de leurs moyens de production et d'existence. Il est donc temps, les camarades de rompre avec la dispersion qui nous affaiblit, d'aller au-delà des sigles, au-delà des querelles, de bâtir une maison commune et d'affirmer ensemble que le monde du travail ne pliera pas devant l'injustice ni devant la haine. Nous pouvons faire de l'unification syndicale un soleil, un soleil qui viendra déchirer l'obscurité et dissoudre les spectres qui la hantent. [...] »



LA PROTECTION DES MINEUR-ES

Le 54^e congrès a confédéralisé la revendication portée par la FERC et la CGT TEPF (CGT de l'inspection du travail) pour exiger la suppression des stages d'observation en entreprises pour les élèves de 3^e et de seconde générale et technologique. La place des enfants n'est pas au sein du monde du travail où rien n'est fait pour les protéger depuis que Macron est au pouvoir. C'était le sens de l'intervention de Miléna, SG du SDEN 91.

« Ces derniers mois, 7 apprentis et lycéens professionnels sont morts au travail, ils avaient entre 15 et 17 ans. Ces décès sont la partie visible de l'iceberg, mais il y a aussi l'exposition aux violences sexistes et sexuelles, les violences psychologiques, quand on demande à une enfant, en stage dans un EPADH de faire des toilettes mortuaires... Depuis 2022, sous prétexte d'améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle, il y a eu un choix politique d'augmenter le nombre et les temps de présence des mineur-es en entreprise. [...] Quand on envoie un gamin de 16 ans sur un échafaudage sans protection, ce n'est pas un accident. Quand on laisse un mineur manipuler des machines dangereuses sans encadrement, pour remplacer un salarié absent, ce n'est pas un accident ! Les patron-nes utilisent ces jeunes comme une main-d'œuvre gratuite, docile et corvéable à merci, en oubliant cette règle absolue : un stagiaire devrait être là pour apprendre, pas pour produire au péril de sa vie ! Camarades, notre syndicat, la CGT, est née dans le sang et les larmes du XIX^e siècle pour arracher les enfants des mines et des usines. Notre histoire, c'est celle de la protection de la jeunesse. Camarades, nous avons besoin de vous, soyez vigilant-es et protégez nos élèves quand ils/elles sont dans vos entreprises ! [...] »

LA FORMATION PROFESSIONNELLE EST LE BIEN COMMUN DE TOUT-ES LES SALARIÉ-ES !

Signe de l'attachement fort de la CGT à l'AFPA et à la formation professionnelle, le 54e congrès des syndicats de la CGT a adopté une motion de soutien à l'AFPA, à ses personnels et ses usager-es.



54^{ème} congrès des syndicats

Motion de soutien à l'AFPA et à ses salarié-es

Le 54^{ème} congrès de la CGT, réuni à Tours du 1^{er} au 5 juin 2026, apporte son plein et entier soutien à l'AFPA, à ses salarié-es ainsi qu'au syndicat CGT AFPA, confrontés à une nouvelle réduction de leurs missions, de leurs emplois et de leurs conditions de travail.

Issue du programme du Conseil national de la Résistance, créée par décret porté par Ambroise Croizat en 1946, l'AFPA fête cette année ses 80 ans. Depuis huit décennies, elle joue un rôle essentiel dans la qualification des travailleuses et des travailleurs, l'accès à l'emploi, les reconversions professionnelles, le développement des territoires et l'émancipation sociale.

Pourtant, depuis plusieurs années, les salarié-es de l'AFPA vivent ce que nous pouvons qualifier de **PSE permanent**. Chaque année, au gré des arbitrages budgétaires de l'État, les moyens diminuent, les effectifs reculent et de nouvelles restructurations sont annoncées.

Et pendant que la CGT publie sa liste noire des licenciements, que le chômage progresse et que les besoins de qualification explosent, la direction générale de l'AFPA annonce de nouvelles suppressions d'emplois et fermetures de centres.

Moins de salarié-es, c'est moins d'accompagnement, moins de formation, moins de présence dans les territoires et l'affaiblissement d'un outil indispensable d'égalité, de qualification et d'émancipation pour les travailleuses et les travailleurs.

La CGT rappelle que la formation professionnelle n'est ni un luxe, ni une marchandise, ni une variable d'ajustement budgétaire. Elle est un droit tout au long de la vie et un levier fondamental de qualification, de salaire, d'emploi et de progrès social.

La CGT soutient l'engagement des militantes et militants de la CGT AFPA qui, aux côtés des salarié-es, portent des revendications, des propositions et œuvrent à reconstruire les convergences syndicales nécessaires, comme lors de la dernière mobilisation intersyndicale qui a rassemblé près de 60 % de grévistes.

Le congrès, aux côtés des salarié-es et du syndicat CGT AFPA, revendique :

- des financements publics à la hauteur des besoins ;
- exige l'arrêt des suppressions d'emplois et des fermetures de centres ;
- réaffirme la nécessité d'un service public national de la formation professionnelle garantissant l'égalité d'accès à la qualification sur l'ensemble du territoire ;
- et appelle l'ensemble de la CGT à faire de la défense de l'AFPA, de l'emploi et de la qualification un combat confédéral.

Ne laissons pas brader 80 ans d'histoire sociale. Ne laissons pas sacrifier la formation professionnelle au nom des logiques d'austérité.

Ensemble défendons l'AFPA, défendons l'emploi, la formation, l'émancipation et les droits des travailleuses, des travailleurs et des privé-es d'emploi !

Tours, le 4 juin 2026

APRÈS L'ADOPTION, L'ANNEXION AUX STATUTS DU CADRE COMMUN !

Le CCN a décidé de mettre à l'ordre du jour du 54^e congrès des syndicats l'annexion du cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT à nos textes fondateurs que sont nos statuts, nos règles de vie et financières, nos chartes (vie syndicale, élu·es et mandaté·es, égalité femmes-hommes). Cette proposition constitue une avancée essentielle pour notre organisation. Elle s'inscrit pleinement dans une étape supplémentaire du processus féministe d'émancipation des femmes porté par la CGT.

14

Le Lien N°229 - juin 2026

En annexant le Cadre commun d'action (CCA) contre les violences sexistes et sexuelles aux statuts confédéraux à plus de 70 %, les syndicats ont conforté la volonté de la CGT d'agir pour la protection des victimes et de mettre en œuvre une culture de la protection et de l'égalité dans la CGT en prenant des décisions politiques.

Adopté en février 2023, enrichi en 2025 avec un travail associant l'ensemble des organisations, le CCA a pour objectif d'aider les organisations confrontées à des VSS à résoudre la situation. Elles peuvent ainsi agir dans un cadre collectivement validé qui respecte nos textes et valeurs.



La mise en place du CCA fait suite à la création, en 2016, de la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles internes à la CGT.

La CGT défend la présomption d'innocence, y compris dans le cadre syndical, comme droit fondamental dans le cadre de la justice pénale où le doute profite toujours à l'accusé·e car notre première responsabilité est de protéger les victimes et l'organisation.

Première organisation syndicale à s'en doter, un an avant le mouvement MeToo, la CGT s'est positionnée comme locomotive dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CCA acte que la CGT ne peut s'en remettre à la justice pour faire respecter ses valeurs et lui déléguer ses responsabilités. L'exercice des responsabilités syndicales exige une exemplarité militante, surtout quand on exige cette même exemplarité des patron·nes pour éradiquer les VSS des entreprises et services. On ne peut pas diriger la CGT en ayant des comportements de violences sexistes et sexuelles. L'objectif du CCA n'est pas de décider de peines affectant les



droits fondamentaux des personnes, de sanctions, etc. Son objectif est de décider qui peut se syndiquer à la CGT et qui peut y exercer des responsabilités au regard de ses valeurs.

Désormais adopté et annexé à nos statuts, le CCA doit être porté et appliqué par l'ensemble des organisations CGT, sans aucun dévoiement pour que la CGT reste l'organisation féministe qu'elle aspire à être, pour que la CGT soit réellement celle de toutes et tous !

Un autre temps fort féministe du congrès : une table ronde, rassemblant des camarades de plusieurs pays, décrivant leurs luttes pour l'émancipation des femmes et l'égalité. Cet échange s'est conclu par l'hymne des femmes, chant de lutte repris par le congrès, moment suspendu qui a marqué beaucoup de camarades.

